



Aveyron

Le 29 février 2016 à 17 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan, Sylvie Lopez, Cathy Mouly suppléante de Monsieur Régis Cailhol Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At, Christel Sigaud Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Serge Roques, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Madame Émilie Gral et Messieurs André At, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Sébastien David, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental et Messieurs Alain Garibal, Olivier Guiraud, Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Michel Galtier

Membre de droit : Monsieur le préfet, absent empêché non représenté.

Date de convocation : 2 février 2016.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FEADER POUR LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

Vu le rapport n° 5.

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de défense des forêts contre les incendies pilotée par l'État, le SDIS mène l'opération de la création d'une base de données des équipements de défense des forêts contre les incendies.

Considérant qu'il a déjà obtenu une subvention du FEADER et du ministère chargé de la forêt pour une première tranche de relevés et qu'il est proposé aujourd'hui d'engager une 2^{ème} phase de création d'une base de données des équipements de défense des forêts contre les incendies sur les bassins d'inventaire sud,

Saint-Affrique et millavois grands causses (bas Dourdou, Rance et Larzac) consistant à relever les pistes forestières existantes et leurs caractéristiques afin de disposer d'une base de données moderne et exploitable.

Vu le plan de financement de cette phase qui s'établit comme suit :

• Montant total estimatif HT :	30 878,74 €,
• Aide du FEADER et du ministère chargé de la forêt à hauteur de 80 % :	24 702,99 €,
• Solde assuré par l'autofinancement du SDIS :	6 175,75 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration :

- autorise la mise en œuvre d'une 2^{ème} tranche de création d'une base de données des équipements de défense des forêts contre les incendies sur les bassins d'inventaire sud, Saint-Affrique et millavois grands causses (bas Dourdou, Rance et Larzac),
- approuve le plan de financement ci-dessus,
- sollicite le concours financier du FEADER et de l'état à hauteur de 80 % du coût HT du projet.

Fait à Rodez, le 18 MARS 2016

Le Président,


Jean-Claude Anglars